



**PROCÈS VERBAL**  
**Commission Territoriale de Discipline**  
**Samedi 29 Mars 2025 - Loudéac**

---

Réunion en présentielle au Bâtiment de la PROVIDENCE – 36 Rue de MONCONTOUR, 22600 LOUDEAC

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR

Secrétaire de séance : Ludovic GIBOULOT

Membres : Alexandra LE NY, Joël VOYE, Alexandre DEBUCHY, Philippe BARBERET, Frédéric HOU – Loïc BELLEC – Justine GAC

---

**Dossier 20D75 :**

*Retrait :*

Match : U18M PRENATIONALE

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : A2

Injure avec circonstance très aggravante

Sanction : 4 dates de suspension dont 2 dates avec sursis

Pénalité financière : 180 €

**Dossier 20D84 :**

*Retrait : Joel VOYE*

Match : U15M EXCELLENCE REGION

Concerné : Officiel A

Club : Club B

Motif retenu : A1

Contestations répétées avec circonstance très aggravante

Sanction : 6 dates de suspension dont 2 avec sursis

Pénalité financière : 300 €



**Dossier 20D93 :**

*Retrait : Joel VOYE*

Match : U15M EXCELLENCE REGION

Concerné Officiel A

Club : Club A

Motif retenu : A1

Contestations répétées avec circonstance très aggravante

Sanction : Avertissement

Pénalité financière : 30 €

**Dossier 20D89 :**

*Retrait :*

Match : +16 EXCELLENCE FEMININE

Concerné :

Club : Club A

Motif retenu : D1

Contestations répétées du public

Sanction : 1 date de huis clos avec sursis

Pénalité financière : 0 €

**Dossier 20D92 :**

*Retrait : Alexandre DEBUCHY*

Match : +16D1M

Concerné : Joueur

Club : Club B

Motif retenu : A1

Contestations répétées avec circonstance aggravante

Sanction : 2 dates de suspension, dont 1 date avec sursis

Pénalité financière : 90 €

**Dossier 20E01 :**

*Retrait : Alexandra LE NY*

Match : +16D1M

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : A2

Injure avec circonstance aggravante

Sanction : 4 dates de suspension dont 2 dates avec sursis

Pénalité financière : 180 €



**Dossier 20E05 :**

*Retrait : Pierre JOLIVET*

Match : +16D2F

Concerné : spectateur

Club : Club A

Motif retenu : C13

Manquement au devoir de réserve

Sanction : 2 dates de suspension ferme

Pénalité financière : 120 €

**Dossier 20D95 :**

*Retrait :*

Match : U15M COUPE BZH REGIONALE

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : A2

Injure avec circonstance très aggravante

Sanction : 8 dates de suspension dont 4 dates avec sursis

Pénalité financière : 360 €

Jacques MORIZUR  
Président de la Commission Territoriale de Discipline